

DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le 23 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Lunéville sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 22
Absents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. ARNOULD Philippe, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, Mme JACQUOT Dominique, M. LAVOIL Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

Etaient excusés avec pouvoir : M. GEX Christian donne pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à Mme VILLAUME Damienne, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à Mme GEORGES Marie-jo, M. DUJARDIN Bruno donne pouvoir à M. SERVANT Guy, M. MULLER Bernard donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant : M. ZABEL Bernard, M. BIENTZ Guy, M. JAMBOIS Guy.

Etaient excusés : M. HAINZELIN Francis, M. SONREL Christophe

Voix consultative : Mme LEHE Sophie , M. RICHARD Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Madame GEORGES Marie-Jo

2016-015

Date de convocation
17/03/2016

Date de clôture
29 MARS 2016

BUDGET PRIMITIF 2016

Budget primitif 2016 joint en annexe

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

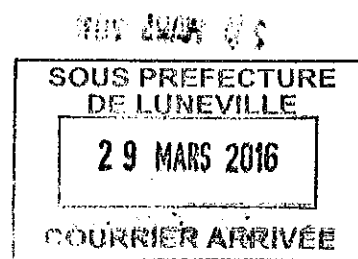
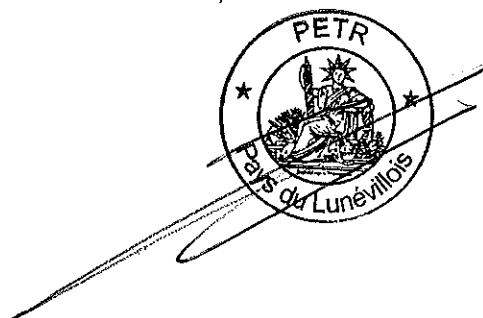
29 MARS 2016

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2016 comme suit :

En section de fonctionnement :	En section d'investissement :
- Dépenses : 797 957.67 €	- Dépenses : 108 506.57 €
- Recettes : 798 257.67 €	- Recettes : 108 506.57 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Lunéville
 Le Président,



ANNEXE I

BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP) - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
 (à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré à l'application « Actes Budgétaires »)

A envoyer en double exemplaire¹ avant le **30 avril 2016**

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public
 Pôle d'Equipe Territorial et Rural du Pays du
 Lunévillois

CP : 54300 Commune : LUNEVILLE

- Tél : 03 83 77 72 72

- Courriel : secretariat@pays-lunevillois.com

- Horaires du secrétariat : 8h30/12h30 - 13h30/17h30

Liste détaillée des pièces jointes
 (l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Budget Primitif (BP) du budget principal y compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au vote du budget (ou date de transmission par Actes le _____)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat (ou date de transmission par Actes le _____)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2015

- Budget Primitif (BP) du budget annexe Transport y compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au vote du budget (ou date de transmission par Actes le _____)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat (ou date de transmission par Actes le _____)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2015

- Budget Primitif (BP) du budget annexe Tourisme y compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au vote du budget (ou date de transmission par Actes le _____)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat (ou date de transmission par Actes le _____)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2015

Le Maire, le Président atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture / Sous-préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

A. LUNEVILLE
 Le 23 Mars 2016



Le Maire, le Président, NOUË BERTRAND

¹ IMPORTANT : Ce bordereau doit être envoyé en double exemplaire, accompagné d'un seul exemplaire des documents listés qui seront conservés en Préfecture - Sous-préfecture. Seul le second exemplaire du bordereau sera renvoyé à la collectivité et attestera du dépôt de l'ensemble des documents qui y sont mentionnés.